



L'EXPERIENCE DE LA LOCATION OPERATIONNELLE

Société en commandite par actions au capital de 47 070 184 €

Siège social : Tour Franklin, 100-101 Terrasse Boieldieu, 92042 La Défense Cedex

305 729 352 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

TOUAX est un Groupe de service aux entreprises, spécialisé dans la location opérationnelle et la vente de matériels mobiles standardisés et dotés d'une longue durée de vie (15 à 50 ans) :

- les conteneurs maritimes avec un parc d'environ 602 000 TEU (unité physique de conteneurs en équivalent vingt pieds) répartis dans le monde permettant au Groupe d'être 1er en Europe Continentale et 9eme mondial (source : Drewry Container Leasing Industry – 2013/14),
- les constructions modulaires à usage de bureaux, écoles, hôpitaux... utilisées par les industries, les collectivités territoriales et le secteur du bâtiment et de la construction. TOUAX est le 2ème loueur européen (Europe continentale) avec un parc de près de 51 000 unités présents en Europe, aux USA et au Maroc (source : TOUAX),
- les barges fluviales destinées à la location en Europe, aux États-Unis et en Amérique du Sud. Le Groupe est un des acteurs principaux dans le monde (source : TOUAX),
- les wagons de fret utilisés pour le transport de marchandises pour les réseaux de chemin de fer et par les grands groupes industriels en Europe et aux États-Unis. Le Groupe gère un parc d'environ 8 000 wagons plus 1 300 en gestion technique.

TOUAX est bien placé pour répondre à l'essor de l'externalisation des actifs non stratégiques des entreprises et leurs recours à la location qui permet d'offrir :

- un contrat flexible de courte à longue durée,
- l'absence d'investissement pour le client,
- la sous-traitance de la maintenance,
- la rapidité de mise à disposition.

TOUAX étant une société en commandite par actions, il est rappelé que les décisions collectives des actionnaires, à l'exception de celles relatives à la nomination et à la révocation des membres du Conseil de Surveillance, n'entrent en vigueur et ne sont opposables aux actionnaires, à la société et aux tiers qu'après constatation de la concordance de la volonté exprimée par les commandités avec le vote de l'Assemblée Générale des actionnaires commanditaires.

1. Le Groupe TOUAX

L'origine du Groupe remonte à 1853 et le Groupe TOUAX a été constitué le 31 décembre 1898 et est coté à la bourse de Paris depuis 1906.

■ Normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards)

Les comptes consolidés 2013, ainsi que les données comparatives, sont établis selon les normes comptables IFRS conformément à la réglementation en vigueur.

■ Évolution du périmètre de consolidation

Le Groupe TOUAX compte 3 sociétés en moins dans son périmètre de consolidation à la suite de dissolution d'entités sans activité. La liste complète des sociétés contrôlées par TOUAX est mentionnée dans la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini.**

■ Présentation de l'activité 2013 du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2013 s'élève à 349,3 millions d'euros contre 358 millions d'euros pour l'année 2012, en recul de 2,4 % (-1,9 % à devises et périmètre constants).

ANALYSE GLOBALE

Chiffre d'affaires par nature (en milliers d'euros)	2013	2012	Variation	
			2013/2012	%
Chiffre d'affaires locatif	206 103	219 034	(12 931)	-6%
Ventes de matériels et divers	143 160	138 952	4 208	3%
TOTAL chiffre d'affaires	349 263	357 986	(8 723)	-2,4%

ANALYSE PAR ACTIVITÉ

Chiffre d'affaires par activité (en milliers d'euros)	2013	2012	Variation	
			2013/2012	%
Conteneurs Maritimes	188 443	173 702	14 741	8%
Chiffre d'affaires locatif	87 798	87 344	454	1%
Ventes de matériels et divers	100 646	86 358	14 288	17%
Constructions Modulaires	102 976	116 611	(13 635)	-12%
Chiffre d'affaires locatif	70 250	78 885	(8 635)	-11%
Ventes de matériels et divers	32 725	37 726	(5 001)	-13%
Barges Fluviales	23 797	25 834	(2 037)	-8%
Chiffre d'affaires locatif	14 920	14 715	205	1%
ventes de matériels	8 878	11 119	(2 241)	-20%
Wagons de Fret	34 984	41 626	(6 642)	-16%
Chiffre d'affaires locatif	34 074	37 877	(3 803)	-10%
Ventes de matériels et divers	910	3 749	(2 839)	-76%
Autres (divers et éliminations)	(938)	213	(1 151)	-540%
TOTAL	349 262	357 986	(8 724)	-2,4%

ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros)	2013	2012	Variation	
			2013/2012	%
International	187 557	173 702	13 855	8%
Europe	138 459	166 045	(27 586)	-17%
Afrique	9 291	4 989	4 302	5%
Amériques	13 955	13 251	704	5%
TOTAL	349 262	357 986	(8 724)	-2,4%

Dans les activités Constructions Modulaires, Barges Fluviales et Wagons de Fret, l'implantation des services, la localisation des marchés et des clients est identique. Dans l'activité Conteneurs Maritimes, la localisation des clients et des actifs est différente. Les conteneurs maritimes sont utilisés sur des centaines de routes commerciales à travers le monde sans que le Groupe en ait la connaissance. Les conteneurs maritimes sont ainsi classés dans la zone internationale.

L'évolution du chiffre d'affaires (-8,72 millions d'euros ; -2,4 %) se répartit de la façon suivante :

- **Conteneurs Maritimes**

Le chiffre d'affaires de la division s'établit à 188,4 millions d'euros, en augmentation de 8,5 % à fin 2013 grâce aux syndications et aux ventes de l'année et ce malgré un effet de change défavorable (+11,6 % à dollar constant). Le chiffre d'affaires locatif est stable à 87,8 millions d'euros et augmente de 2,8 % à dollar constant. L'augmentation de la flotte sous gestion permet de compenser la légère érosion des tarifs locatifs. Le taux d'utilisation s'élevait en moyenne à 93 % en 2013. L'activité vente de conteneurs s'est révélée très dynamique au 4ème trimestre avec

47,4 millions d'euros de syndications et de vente d'occasion.

- **Constructions Modulaires**

Le chiffre d'affaires de la division atteint 103 millions d'euros (-11,7 %). À périmètre et devises constants, le chiffre d'affaires serait en recul de 16,2 %. Globalement, l'activité de location en repli de 10,9 % est pénalisée par une conjoncture européenne très faible (constructions et investissements des entreprises et des collectivités en recul), les taux d'utilisation et les tarifs journaliers ont baissé en 2013 par rapport à l'année 2012. L'activité vente de matériels est en repli de 13,3 % pour atteindre 32,7 millions d'euros au 31 décembre 2013 compte tenu de la volonté du Groupe de se recentrer sur des ventes moins complexes et plus rentables notamment en France. Par contre, les ventes sur le continent africain sont dynamiques et représentent 28 % du chiffre d'affaires ventes de la division.

- Barges Fluviales

Le chiffre d'affaires de la division s'élève à 23,8 millions d'euros (-7,9 %), du fait de ventes moins nombreuses qu'en 2012. Le chiffre d'affaires locatif continue de croître à 14,9 millions d'euros en raison de la hausse des revenus liée à la mise en service de nouvelles barges en Amérique du Sud et malgré la cession de barges aux États-Unis. L'activité sur le bassin du Rhin a subi une conjoncture difficile. Le chiffre d'affaires hors

Europe représente 39 % du chiffre d'affaires de la division à fin décembre 2013.

- Wagons de Fret

Le chiffre d'affaires de la division est en recul de 16 % à 35 millions d'euros par rapport à fin décembre 2012. Le chiffre d'affaires locatif diminue principalement en raison de la baisse d'environ 10 % de la flotte sous gestion en début d'année 2013 suite à l'exercice d'une option d'achat par un client. Aucune syndication n'a été réalisée en 2013.

I Résultats

Résultats (en milliers d'euros)	2013	2012	variation 2013/2012
Conteneurs Maritimes			
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA)	62 839	64 426	(1 587)
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs	61 329	61 891	(562)
Revenus locatifs dus aux investisseurs	(48 646)	(52 223)	3 577
Résultat opérationnel courant sectoriel	12 683	9 668	3 015
Constructions Modulaires			
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA)	19 402	31 366	(11 964)
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs	(4 369)	12 437	(16 806)
Revenus locatifs dus aux investisseurs	(1 560)	(1 947)	387
Résultat opérationnel courant sectoriel	(5 929)	10 491	(16 420)
Barges Fluviales			
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA)	5 558	7 218	(1 660)
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs	1 740	4 182	(2 442)
Revenus locatifs dus aux investisseurs			
Résultat opérationnel courant sectoriel	1 740	4 182	(2 442)
Wagons de Fret			
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA)	14 819	15 024	(205)
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs	6 422	7 868	(1 446)
Revenus locatifs dus aux investisseurs	(1 420)	(2 320)	900
Résultat opérationnel courant sectoriel	5 002	5 548	(546)
TOTAL			
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA)	102 618	118 034	(15 416)
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs	65 122	86 378	(21 256)
Revenus locatifs dus aux investisseurs	(51 626)	(56 490)	4 864
Résultat opérationnel courant sectoriel	13 496	29 889	(16 393)
Autres (divers, frais centraux)	(584)	(269)	(315)
Autres produits et charges opérationnels	(5 563)		
Résultat opérationnel	7 349	29 043	(21 694)
Résultat financier	(20 300)	(17 568)	(2 732)
Quote part de résultat dans les entreprises associées			
Résultat courant avant impôts	(12 951)	11 475	(24 426)
Impôts sur les bénéfices	(1 928)	(2 749)	821
Résultat net consolidé	(14 879)	8 726	(23 605)
Intérêts minoritaires	(424)	420	(844)
Résultat net part du Groupe	(15 303)	9 146	(24 449)

L'EBITDAR baisse de 13,3 % principalement en raison de la diminution de la rentabilité de l'activité Constructions Modulaires et de ventes de barges moins nombreuses. L'EBITDA baisse en conséquence de 17,6 % à 50,9 millions d'euros.

- Division Conteneurs Maritimes

La division Conteneurs Maritimes présente au 31 décembre 2013 une baisse de 1,6 million d'euros de sa marge brute d'exploitation (EBITDA) résultant d'une érosion du taux locatif et des tarifs locatifs. Le résultat opérationnel courant sectoriel augmente de 3 millions d'euros du fait de distributions aux investisseurs moins élevées.

- Division Constructions Modulaires

La marge brute d'exploitation de la division Constructions Modulaires baisse de 12 millions d'euros en 2013 du fait d'une baisse cumulée des taux d'utilisation et des tarifs locatifs. Le résultat opérationnel courant sectoriel est négatif à - 5,9 millions. Il inclut une importante dépréciation d'actifs en France ainsi que des charges exceptionnelles.

- Division Barges Fluviales

La marge brute de la division Barges Fluviales recule de 1,7 million d'euros en 2013 et le résultat opérationnel courant sectoriel de 2,4 millions d'euros. Cela provient de moindres ventes réalisées en 2013 par rapport à 2012.

- Division Wagons de Fret

La marge brute d'exploitation de la division Wagons de Fret est en légère baisse de 0,2 million d'euros en 2013. La baisse du taux d'utilisation a bien été compensée par une bonne maîtrise des dépenses. Le résultat opérationnel courant sectoriel diminue de 0,5 million d'euros.

- Distribution aux investisseurs

Le Groupe gère des matériels appartenant à des investisseurs à qui il distribue le revenu net généré par leurs matériels (distribution aux investisseurs).

Les distributions aux investisseurs s'élèvent à 51,6 millions d'euros (contre 56,5 millions d'euros en 2012) et se répartissent ainsi :

- 48,6 millions d'euros pour la division Conteneurs Maritimes,
- 1,6 million d'euros pour la division Constructions Modulaires,
- 1,4 million d'euros pour la division Wagons de Fret.

La baisse globale des distributions aux investisseurs (-9 %) est essentiellement due à la baisse de l'activité locative.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires locatif inclut le chiffre d'affaires locatif pour compte de tiers et le chiffre d'affaires locatif pour compte propre. Il n'est pas pertinent de calculer le chiffre d'affaires pour compte de tiers. En effet, ce chiffre d'affaires correspond aux chiffres d'affaires réalisés par les pools de matériels dans lesquels le Groupe possède une part de matériels. Néanmoins, la variation du mix chiffre d'affaires locatif / chiffres d'affaires ventes ajoutée à la variation du mix chiffre d'affaires locatif pour compte de tiers / chiffre d'affaires locatif pour compte propre génère la variation du taux de distribution sur le chiffre d'affaires. En d'autres termes plus le chiffre d'affaires locatif pour compte de tiers est important, plus le taux de distribution sur le chiffre d'affaires est important. En 2013, il n'y a pas eu de variation significative de la part en propriété de la flotte.

Il est à noter que le Groupe gère près d'1,6 milliard d'euros de matériels en 2013 (+3 % à parité constante), dont 54 % appartiennent à des tiers. En 2012, la situation était équivalente. Le taux de distribution aux investisseurs rapporté au chiffre d'affaires locatif diminue, passant de 25,8 % en 2012 à 25 % en 2013.

- Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant diminue de 56 % par rapport à 2012.

Cette baisse s'explique globalement par une érosion des taux d'utilisation et/ou des tarifs locatifs dans la plupart des divisions malgré un bon niveau de ventes de matériels à des investisseurs dans l'activité Conteneurs Maritimes. Les ventes aux clients finaux dans les activités Constructions Modulaires et Barges Fluviales ont été moindres en 2013 par rapport à 2012.

- Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -20,3 millions d'euros. Le montant de la dette financière brute au 31 décembre 2013 est de 399,6 millions d'euros pour un taux d'intérêt moyen de 3,85 %. Le montant de la dette financière brute au 31 décembre 2012 était de 432,6 millions d'euros avec un taux d'intérêt moyen de 3,66 %.

- Résultat net – part du Groupe

L'impôt s'élève à -1,9 million d'euros en 2013 avec un taux d'imposition effectif à -15 % comparé à 2,2 millions d'euros en 2012 avec un taux d'imposition de 24 %. Le taux d'imposition du Groupe est négatif et s'explique par la contribution plus importante des sociétés déficitaires dans le résultat du Groupe.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à -15,3 millions d'euros comparé à 9,1 millions d'euros pour l'exercice 2012. L'année 2013 a été marquée par un contexte économique européen faible (hors Allemagne) qui a pesé sur l'activité de Constructions Modulaires, nécessitant de redimensionner les capacités de production. Cet ajustement a entraîné des coûts de fermeture et de restructuration ainsi qu'une dépréciation d'actifs. Le dynamisme de l'activité Conteneurs Maritimes n'a pas été suffisant pour compenser la faiblesse des activités européennes. Les dépréciations d'actifs et provisions de restructuration ont été enregistrées pour 13,3 millions d'euros. Ces écritures sont sans impact sur la trésorerie.

Le résultat net par action ressort à -2,63 (comparé à 1,60 euro en 2012) pour une moyenne pondérée d'actions de 5 817 328 en 2013.

■ Bilan consolidé du Groupe

Le total du bilan consolidé s'élève en 2013 à 745 millions d'euros comparé à 776 millions d'euros en 2012.

Le total de l'actif non courant s'élève à 563 millions d'euros comparé à 564 millions d'euros en 2012 et les capitaux propres part du Groupe passe de 149 millions d'euros à 157 millions d'euros. En 2013, le Groupe a diversifié ses sources de financement avec l'émission de capital hybride (titres super-subordonnés à durée indéterminée) pour 32,8 millions d'euros.

Le passif non courant s'élève à 357 millions d'euros en baisse de 19 millions d'euros comparé aux 376 millions d'euros de 2012. L'endettement financier net consolidé (après déduction des disponibilités et des valeurs mobilières de placement) s'élève à 400 millions d'euros en 2013 comparé à 433 millions d'euros en 2012, en

baisse de 33 millions d'euros, soit 8 %. Cette diminution s'explique par une baisse des investissements en propre, des cessions d'actifs et une émission de capital hybride.

Le Groupe a émis 32,8 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI). Ces titres à durée indéterminée, permettent à TOUAX de se réserver le droit de les rembourser au pair à compter d'août 2019. Ils donneront droit à un coupon annuel à taux fixe de 7,95 % durant les 6 premières années. La subordination de ces instruments explique leur coupon plus élevé que celui des obligations seniors émises en 2012. Le paiement du coupon ne sera obligatoire principalement qu'en cas de paiement de dividendes. En normes IFRS, ces titres sont comptabilisés en totalité en fonds propres.

Ce type d'instrument financier, utilisé pour la première fois par TOUAX, est particulièrement adapté compte tenu de la durée de vie de ses actifs et des besoins de financement de sa croissance. Dans ce contexte, cette émission hybride permet d'optimiser la structure financière du Groupe et d'accompagner ses projets d'investissement à l'international. Cette émission donne également accès au Groupe à davantage de sources de financement sur les marchés de capitaux.

■ Évolution prévisible

Le free cash du Groupe est positif, passant de -22,6 millions d'euros en 2012 à +25,3 millions d'euros en 2013. Le Groupe entend poursuivre la croissance du free cash-flow avec les actions suivantes :

- cessions d'actifs non stratégiques ou non loués,
- financement de la croissance principalement par des investisseurs tiers,
- stabilisation des flottes en propriété,
- remontée progressive des taux d'utilisation, et
- optimisation des coûts.

Le free cash est le flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles, après investissements et variation du besoin en fonds de roulement.

Conteneurs Maritimes : Les prévisions de croissance du transport de conteneurs sont en hausse par rapport à 2013 à 6 % pour 2014 et 7 % pour 2015, d'après Clarkson Research (janvier 2014). La demande de nouveaux conteneurs devrait donc rester importante en 2014. Les stocks de conteneurs en Chine ont diminué au cours du 2nd semestre 2013. Les compagnies maritimes continuent de se concentrer sur leur cœur de métier et externalisent leur flotte de conteneurs permettant au Groupe de saisir des opportunités d'investissements et de location. La performance de l'activité restera positive en 2014, mais sera en deçà d'une année 2013 exceptionnelle. Le Groupe cherche à accroître le parc sous gestion et développe les opérations de location-vente et de sale & leaseback.

Constructions Modulaires : Le Groupe ne prévoit pas d'amélioration substantielle de ses résultats en Europe à court terme et continue le plan d'économies décidé pour s'adapter à la demande. Avec son ancrage principalement européen, l'amélioration ne sera que progressive grâce à l'amélioration des taux d'utilisation et la division restera en dessous du point mort en 2014. Parallèlement, le Groupe travaille sur ses relais de croissance et compte développer son implantation en Afrique et en Amérique du Sud.

Barges Fluviales : L'activité locative continue son développement en Amérique du Sud où TOUAX est leader de la location de barges fluviales. L'activité en Europe est en légère amélioration. Les mesures d'adaptation engagées ces dernières années devraient permettre à la division d'atteindre un taux d'utilisation élevé en 2014. Les nouveaux investissements seront financés par des tiers.

Wagons de Fret : Compte tenu de la faiblesse des investissements réalisés par le secteur en Europe depuis 2009, le Groupe anticipe un retour de la demande en wagons de fret sur les 24 prochains mois. Il a remporté récemment des succès commerciaux et continue de développer ses offres de location à l'international. Le transport ferroviaire de marchandises en Europe présente une légère amélioration en 2014. Les nouveaux investissements seront essentiellement financés par des tiers.

Même si l'activité de location de constructions modulaires continuera de peser en 2014, le Groupe TOUAX prévoit d'augmenter encore son free cash en 2014.

D'une manière générale, le Groupe TOUAX bénéficie d'atouts lui permettant de se développer et de profiter de la reprise économique : diversification de ses activités, positionnement sur des marchés structurellement porteurs pour l'avenir, modèle souple et flexible de gestion pour compte de tiers et pour compte propre et récurrence des revenus de ses contrats long terme.

Une présentation complémentaire des perspectives du Groupe, exposée lors de la réunion SFAF du 2 avril 2014, est détaillée au paragraphe 28.3 page 150.

■ Événements post-clôture

TOUAX a procédé au versement d'un acompte sur dividende d'un montant de 0,25 euro par action le 15 janvier 2014 pour 1,47 million d'euros.

■ Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe a engagé des frais de développement sur des solutions modulaires. Ces coûts ont été enregistrés en charges. Pour mémoire, les coûts de développement de produit et du processus industriel de fabrication engagés en 2007 lors de l'ouverture du site d'assemblage de constructions modulaires ont été immobilisés en 2007

conformément à la réglementation en vigueur pour 0,3 million d'euros.

I Utilisation d'instruments financiers au sein du Groupe

Une partie des opérations du Groupe est financée par des emprunts à taux variable, dont certains sont couverts par des instruments dérivés de taux, afin de réduire l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt.

2. La société TOUAX SCA

TOUAX SCA a une activité de conseil auprès de ses filiales et une activité immobilière.

I Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de TOUAX SCA s'élève à 2,1 millions d'euros en 2013 comparé à 2,3 millions d'euros en 2012. L'activité de conseil de TOUAX auprès des filiales a légèrement diminué en 2013. Le résultat net s'élève à 2,7 millions d'euros comparé à 5 millions d'euros en 2012. Son résultat est principalement constitué par les dividendes reçus de ses filiales qui s'élèvent à 3,3 millions d'euros et ses produits financiers générés par les prêts accordés à ses filiales. Le total du bilan de TOUAX SCA s'élève à 320,8 millions d'euros par rapport à 279 millions d'euros en 2012. Le bilan de TOUAX SCA enregistre principalement ses participations à son actif, et leur financement à son passif.

Le montant des charges non déductibles est de 173 milliers d'euros. Ces charges correspondent principalement à la neutralisation des écarts de conversion (130 milliers d'euros) et à diverses charges à payer (43 milliers d'euros).

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

L'activité de TOUAX SCA est principalement une activité de conseil auprès de ses filiales. La direction anticipe une année 2014 difficile pour le Groupe, ce qui devrait impacter défavorablement l'activité de TOUAX SCA.

L'endettement financier de TOUAX SCA s'élève à 132,6 millions d'euros, dont 22,3 millions d'euros d'emprunts obligataires, comparé à 182,4 millions d'euros au 31 décembre 2012.

L'activité des filiales principales de la société est détaillée dans le document de référence aux paragraphes **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini.** TOUAX SCA n'a pas pris de participations dans des sociétés au cours de l'année 2013, toutes entrées et sorties du périmètre de consolidation est décrit dans l'annexe aux comptes consolidés.

I Politique de distribution des dividendes

La société poursuit une politique régulière de distribution. La société a versé un dividende sans discontinuité depuis sa création. Le dividende est variable en fonction des résultats du Groupe. Il n'existe pas de règle établie de distribution telle qu'un pourcentage fixe du résultat net ou du cours de bourse. La société a versé un acompte sur dividende de 0,25 euro par action le 15 janvier 2014.

Les dividendes dont le paiement n'a pas été réclamé sont versés à la Caisse des Dépôts et Consignations par l'organisme distributeur à l'issue d'un délai de 5 ans. Un historique de la politique de distribution est présenté au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini.** du document de référence.

exercice concerné (en euro)	mise en paiement	rémunération statutaire des commandités	dividende par action	nombre d'actions rémunéré	total de la distribution
2010	11 janvier 2011		0,50	5 691 522	2 845 761
2010	8 juillet 2011	935 798	0,50	5 697 901	3 784 749
TOTAL 2010			1		6 630 510
2011	10 janvier 2012		0,50	5 714 500	2 857 250
2011	9 juillet 2012	980 515	0,50	5 712 507	3 836 769
TOTAL 2011			1		6 694 019
2012	11 janvier 2013		0,50	5 735 033	2 867 517
2012	5 juillet 2013	892 151			892 151
TOTAL 2012			0,5		3 759 667
2013	15 janvier 2014		0,25		1 469 730
2013*	9 juillet 2014	508 611	0,25	6 234 194	2 067 159
TOTAL 2013			0,5		3 536 889

* sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 11 juin 2014

I Événements post-clôture

La société a procédé au versement d'un acompte sur dividende le 15 janvier 2014 pour 1,5 million d'euros.

I Affectation du résultat

La Gérance soumet à la prochaine Assemblée Générale du 11 juin 2014 la proposition d'affectation du résultat suivante :

Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2013	2 716 258,77 €
- Diminué de la rémunération statutaire des commandités	-508 610,73 €
- Diminué de la dotation à la réserve légale	-135 812,94 €
Augmenté du report à nouveau bénéficiaire	1 205 907,69 €
Soit un bénéfice distribuable de	3 277 742,79 €
Distribution d'un montant global de 0,5€ par action, étant précisé	
- qu'un acompte sur dividende de 0,25 € par action a été versé pour	1 469 730,25 €
- que le solde du dividende est de 0,25€ par action est de	1 558 548,50 €
soit une distribution totale de	3 028 278,75 €

L'Assemblée Générale fixe le dividende net pour l'exercice 2013 à 0,50 euro par action. Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,25 euro net par action versé le 15 janvier 2014, à valoir sur le dividende de l'exercice 2013, il sera versé un complément de dividende de 0,25 euro en juillet 2014. Le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2014, correspondant aux actions jouissance au 1er janvier 2013, s'élève à 6 234 194 actions, correspondant au nombre d'actions composant le capital de la société au 31 décembre 2013, soit 5 883 773 actions, augmenté du nombre maximum d'actions susceptibles d'être créées au titre de l'exercice des BSAR émis par la société, jusqu'à la date de détachement.

Le dividende correspondant aux actions non créées au jour de l'Assemblée par suite du non exercice des BSAR

I Délai de paiement de TOUAX SCA

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2013 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Dettes fournisseurs		
<i>(TTC, en milliers d'euros)</i>		
	2013	2012
TOTAL des dettes non échues	740	405
- dont dettes Groupe	384	208
TOTAL des dettes échues	179	128
- dont dettes échues < 60 jours	65	20
- dont dettes échues > 60 jours	114	108
- dont dettes Groupe		
- dont dettes hors groupe	179	128
TOTAL	919	533

Les dettes fournisseurs de 919 milliers d'euros sont incluses dans le poste dettes d'exploitation.

I Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011	2010	2009
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	47 070 184	45 922 136	45 765 992	45 565 208	45 502 608
b) Nombre des actions ordinaires existantes	5 883 773	5 740 267	5 720 749	5 695 651	5 687 826
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 147 071	2 306 593	2 662 895	1 705 053	1 793 708
b) Résultat avant impôt et amortissements et provisions	2 885 745	4 924 070	5 338 903	5 626 848	1 866 924
c) Impôts sur les bénéfices	(41 266)	(216 433)	(235 596)	(204 392)	(496 161)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	na	na	na	na	na
e) Résultat après impôt et amortissements et provisions	2 716 259	5 000 534	4 589 885	5 328 102	2 055 054
f) Résultat distribué	3 028 278	2 867 517	3 251 499	4 158 030	3 253 436
III RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	0,49	0,86	0,93	1,02	0,42
b) Résultat après impôt et amortissements et provisions	0,46	0,87	0,80	0,94	0,36
c) Dividende net attribué à chaque action	0,5	0,5	1 (1)	1 (2)	1
IV PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	39 000	39 825	765 140	730 189	681 705
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.)	16 803	15 699	242 720	234 417	234 438

(1) dont 0,45€a été prélevé sur la prime d'émission

(2) dont 0,28€a été prélevé sur la prime d'émission

3. Informations sociales, environnementales et sociétales (RSE)

Les nouvelles dispositions réglementaires issues de l'article 225 du Grenelle 2 publié en avril 2012 et codifiées sous les articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce obligent le Groupe à publier, à partir de l'exercice 2012, des informations extra-financières (quantitative et qualitative) de nature sociale, environnementale et sociétale dans le rapport de gestion.

Ces dispositions prévoient également la vérification de ces informations par un tiers ayant reçu son accréditation en tant qu'organisme tiers indépendant (OTI). Celles-ci ont été vérifiées par le cabinet de Saint Front. Le rapport de l'organisme tiers indépendant figure au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini..**

L'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales fait l'objet d'une assurance modérée, étant précisé que concernant les informations qualitatives consolidées que l'OTI a

3.1. Informations sociales

3.1.1. Emploi

I L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

considérées les plus importantes, celui-ci a consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.

Les informations RSE publiées par le Groupe TOUAX ne figurent pas dans d'autres documents ou supports que le présent rapport de gestion.

TOUAX a intégré le Gaia Index depuis 2012. En 2013, TOUAX se situe parmi les 20 premiers pour le secteur de l'Industrie. Créé en 2008, le Gaia Index est un indice dédié aux valeurs moyennes et portant sur les données extra-financières. Il a pour objectif de déterminer le degré d'implication des sociétés étudiées dans les enjeux de développement durable. Il incite ainsi à ce que leur valorisation soit impactée par la prise en compte d'éléments comme l'Environnement, le Social et la Gouvernance. Toute information complémentaire est donnée sur le site www.gaia-index.com.

L'effectif du Groupe comprend 720 salariés répartis dans le monde au 31 décembre 2013 contre 760 salariés à la fin 2012. Le Groupe a vu ses effectifs diminuer de 5,3 %.

Sur l'ensemble de l'effectif, 28 % se situe en France, 55 % en Europe (hors France), 13 % en Afrique, 3 % aux Amériques et 1 % en Asie.

La répartition géographique et par activité de l'effectif au 31 décembre 2013 est la suivante :

	Conteneurs Maritimes		Constructions Modulaires		Barges Fluviales		Wagons de Fret		Services centraux		TOTAL	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Europe	18	21	493	528	15	20	30	30	36	38	592	637
Asie	10	7									7	7
Afrique			92	92							92	92
Amériques	3	4	18	16	2	1			3	3	24	24
TOTAL	31	32	603	636	17	21	30	30	39	41	720	760

Globalement, on constate une stabilité quant à la pyramide des âges et la répartition par catégories :

Répartition géographique	2013	2012
France	28%	30%
Internationale	72%	70%
Répartition par genre		
Hommes	75%	76%
Femmes	25%	24%
Répartition par catégories		
Managers	21%	21%
Employés	79%	79%
Pyramide des âges		
Moins de 26 ans	5%	6%
De 26 à 40 ans	48%	51%
De 41 à 50 ans	33%	30%
51 ans et plus	14%	13%
Ancienneté		
Moins d'un an	16%	13%
de 1 à 5 ans	52%	61%
de 6 à 10 ans	18%	13%
Plus de 10 ans	14%	13%
Type de contrat		
Nombre de salariés en contrat à durée déterminée (CDD)	5%	4%
Nombre de salariés en contrat à durée indéterminée (CDI)	95%	96%

■ Embauches et départs au sein du Groupe

Les embauches et départs en 2013 sont les suivants :

	2013	2012
Nombre total de départs durant l'année	211	188
Nombre total d'entrées durant l'année	177	248
Turnover (en %)	29%	26%
Pourcentage de recrutements externes en contrat à durée indéterminée	79%	83%

En France, le Groupe a mis en place une procédure de recrutement, dont les principaux objectifs sont de :

- Définir avec le maximum de précision les besoins en recrutement (niveau, diplôme, compétences, expériences, etc.) afin de mettre en adéquation le candidat et le poste à pourvoir,
- Valider l'engagement de dépense,
- Clarifier les rôles de chacun des intervenants, les moyens à mettre en œuvre ainsi que le déroulement du recrutement.

Cette procédure s'applique pour tout recrutement (CDI, CDD, intérim et stagiaires).

Les différentes phases du recrutement au sein de TOUAX sont :

- La définition du besoin,
- La vérification du budget prévisionnel alloué,
- La recherche de candidats,
- La sélection du candidat,
- L'établissement du contrat de travail,
- L'accueil et l'intégration du collaborateur.

■ Les rémunérations et leur évolution

Au cours de l'exercice 2013, la masse salariale chargée du Groupe a représenté 31 954 041 euros, contre 29 512 541 euros pour l'exercice précédent.

Rémunération moyenne en Euros (salaires bruts)	2013	2012
Répartition géographique		
France	43 102	43 263
Hors France	24 058	16 634
Répartition par catégories		
Managers	77 057	64 342
Employés	16 854	14 768

Sur l'ensemble du Groupe, 55 % des salariés ont touché une part variable (primes sur objectifs et/ou commissions).

3.1.2. Organisation du travail

L'organisation du temps de travail

Au 31 décembre 2013, 1,5 % des salariés du Groupe travaillent à temps partiel.

Le temps de travail s'organise différemment dans les pays. On peut distinguer les entités françaises du reste du monde.

En France, les horaires de travail sont affichés et visibles sur le tableau d'affichage obligatoire. Les horaires de référence au sein de l'unité économique et sociale TOUAX (tel que l'UES est définie au paragraphe 3.1.3 ci-après) sont les suivants :

- lundi au jeudi : 8 h 45-12 h 00 et 13 h 15-17 h 45 avec 1 h 15 de pause déjeuner,
- vendredi : 8 h 45-12 h 00 et 13 h 15-16 h 15 avec 1 h 15 de pause déjeuner.

Les semaines de travail s'étalent sur 37,25 heures (37 heures et 15 minutes). La différence entre l'horaire de 37 h 15 minutes et l'horaire légal de 35 heures est compensée par l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

En 2013, il y avait 14 jours de RTT pour l'ensemble des collaborateurs de l'UES TOUAX et 8 jours de RTT pour l'entité TOUAX Construction Modulaire (non incluse dans l'UES).

Pour nos entités étrangères, la semaine de 40 heures est, en règle générale, la plus répandue. Chaque filiale dispose d'une autonomie et d'une souplesse pour fixer ses horaires de référence en fonction de ses contraintes et de la culture propre à chaque pays.

L'absentéisme

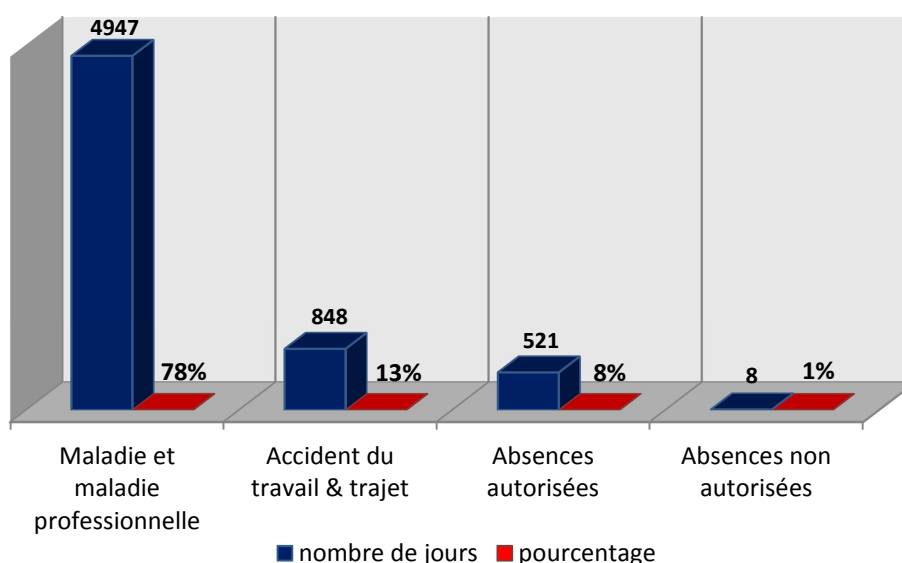
Le taux d'absentéisme global du Groupe TOUAX a été de 4 % en 2013 représentant au total 6 324 jours d'absences.

Le tableau suivant détaille les jours d'absences par motif :

Détail des absences par motif	2013
Maladie & maladie professionnelle	4 947
Accident du travail (incluant les accidents de trajets)	848
Absences autorisées (hors congés, enfants malades)	521
Absences non-autorisées	8

jours

La maladie est le principal facteur d'absentéisme dans le Groupe. Ce type d'absence constitue 78 % du nombre de jours total d'absences. Le graphique ci-dessous représente en pourcentage les différents motifs d'absentéisme :



3.1.3. Relations sociales

I L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

➤ L'organisation du dialogue social en France

Une unité économique et sociale (UES) a été créée en 2007 comprenant les sociétés TOUAX Corporate, TOUAX Solutions Modulaires, TOUAX Container Services et TOUAX River Barges. Les élections concernant le comité d'entreprise de l'unité économique et sociale sont organisées tous les 4 ans.

Les membres élus exercent les attributions du comité d'entreprise et des délégués du personnel. Cette délégation unique du personnel (DUP) est possible au sein de l'unité économique et sociale car l'effectif est inférieur à 199 salariés.

Les représentants du personnel sont informés et consultés, ponctuellement et périodiquement (selon un calendrier prévisionnel) notamment sur l'organisation et la marche de l'entreprise, les effectifs, la durée du travail, la formation.

Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque comité d'entreprise et communiqué à l'ensemble du personnel de l'unité économique et sociale.

➤ L'organisation du dialogue social dans nos entités étrangères

Il n'existe pas à proprement parler d'organisation aussi structurée du dialogue social à l'étranger tel que nous pouvons le connaître en France, particulièrement à cause du droit du travail local qui ne contraint pas les sociétés à mettre en place de structures particulières.

Notre principale entité au Maroc (Sacmi) se distingue néanmoins des autres entités étrangères. Elle possède 5 délégués du personnel élus par l'ensemble des collaborateurs. Des élections sont organisées tous les 6 ans, supervisées par la direction générale et l'inspection du travail.

Ces délégués assistent à des comités d'entreprise avec la direction générale. Les principaux sujets traités concernent les problèmes sociaux de l'entreprise, telle que la mutuelle ou l'organisation du temps de travail.

En règle générale, le dialogue social se constitue lors des réunions individuelles et/ou collectives entre le personnel et le management.

I Le bilan des accords collectifs

En 2013, aucun accord collectif n'a été signé par les entités françaises et étrangères de TOUAX.

3.1.4. Santé et sécurité

I Les conditions de santé et de sécurité au travail

➤ Les conditions de santé et de sécurité au travail en France

L'UES TOUAX a mis en place un Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) en décembre 2011.

Les membres du CHSCT sont désignés tous les 2 ans par les membres titulaires du comité d'établissement et les délégués du personnel titulaires. Les membres ont bénéficié d'une formation spécifique relative à ces sujets. Le CHSCT est présidé par le Directeur des Ressources Humaines.

Le CHSCT est réuni une fois par trimestre (ou plus en cas de demande exceptionnelle ou d'accident grave) sur convocation de son Président qui établit l'ordre du jour avec le secrétaire du CHSCT.

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il peut proposer des actions de prévention et recourir à l'assistance d'un expert dans certaines circonstances. Il faut noter qu'au siège social des entités françaises, toutes situées Tour Franklin, le médecin du travail, le chef de la sécurité de la Tour Franklin, l'Inspecteur du travail et le représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAMIF) sont invités à ces réunions.

Le Groupe TOUAX en France remplit ses obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail, par exemple :

- En mettant à jour le document unique,
- En planifiant les visites médicales des collaborateurs,
- En organisant la formation à la sécurité selon la nature des métiers (exemple : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité pour les conducteurs d'engins de manutention),
- En utilisant les équipements de protection individuelle dans les agences (gants, lunette de protection, chaussure de sécurité, etc.).

Au-delà de ses obligations légales, le Groupe poursuit depuis plusieurs années des actions concernant les secours d'urgence en formant certains collaborateurs au titre de sauveteur secouriste au travail. Cette formation permet l'apprentissage de l'utilisation d'appareils défibrillateurs par l'intermédiaire de la Croix-Rouge Française.

➤ Les conditions de santé et de sécurité au travail à l'étranger

La taille des structures et l'activité des entités vont souvent déterminer le degré d'exigence en matière de santé et sécurité au travail. Ainsi, les entités industrielles du Groupe dans l'activité Constructions Modulaires situées au Maroc et en République tchèque auront des exigences plus importantes que d'autres entités.

Au Maroc, la principale société exploitante compte la présence d'un comité d'hygiène et de sécurité constitué de 5 animateurs qui ont pour rôle :

- de remonter les défaillances existantes en matière de sécurité au responsable sécurité afin de mettre en place des actions correctives,
- de réaliser les premières interventions le cas échéant (utilisation des extincteurs en cas de feu) et les secondes interventions (appliquer la procédure d'alerte selon les consignes du responsable sécurité, utiliser le robinet d'incendie armé, etc.),
- d'assurer le sauvetage et le secourisme d'une victime, de dégager et d'évacuer les blessés dans des conditions favorables.

Cette société bénéficie des services d'un médecin du travail conventionné qui intervient avec une fréquence de 2 fois par semaine (lundi et jeudi). Une procédure hygiène et sécurité existe en interne et des affiches permettent de sensibiliser l'ensemble du personnel. Le responsable sécurité est désigné pour veiller à la bonne application de ces consignes.

En République tchèque, la société organise une fois par an une formation sécurité d'une demi-journée pour l'ensemble de son personnel. On peut également signaler des formations relatives à la sécurité incendies et à la protection contre les substances néfastes et dangereuses pour la santé.

En Allemagne et en Pologne, nos sociétés font appel à des consultants externes pour veiller à la bonne application des règles locales en matière de santé et sécurité au travail (installations de premier secours, port des équipements de protection individuelle, etc.).

■ Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

- Le bilan des accords signés en France et à l'étranger

Aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail n'a été signé par Touax France et ses entités étrangères en 2013.

■ Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Détail des absences par motif	2013	2012
Nombre d'accidents de travail	41	50
Taux de fréquence des accidents du travail	34,62	37,77
Nombre de jours ouvrés d'arrêt consécutif aux accidents de travail	848	1954
Taux de gravité des accidents du travail	0,77	1,48
Nombre d'accidents de travail mortels		
Nombre de maladies professionnelles déclarées pendant l'année	1	1

3.1.5. Formation

■ Les politiques mises en œuvre en matière de formation

- Les politiques mises en œuvre en France

Une campagne de communication a été effectuée fin novembre 2013 sur l'entretien de mi-parcours et l'entretien de formation par la Direction des Ressources Humaines. Cette information porte sur l'évolution, l'amélioration et la formalisation des pratiques du département des ressources humaines en France.

La Direction Générale a validé la mise en place des entretiens de mi-parcours ainsi que des entretiens de formation. Il s'agit d'une occasion supplémentaire pour le collaborateur de s'exprimer sur ses souhaits de développement et de permettre l'anticipation, la planification et la réalisation des actions de formation validées par le management tout au long de l'année grâce au plan prévisionnel de formation résultant de ces entretiens.

- Les politiques mises en œuvre à l'étranger

De manière générale, il n'y a pas de politique commune en matière de formation. Chaque entité a une autonomie propre dans la gestion de son budget formation.

On recense principalement les deux axes suivants :

- les formations obligatoires imposées par la réglementation locale notamment au niveau de la sécurité au poste de travail,
- les formations visant à développer les compétences des salariés et validées par le management local lors d'entretien entre le collaborateur et sa hiérarchie.

Au Maroc, nos sociétés se distinguent à travers un processus de ressources humaines plus formalisé que les autres entités étrangères. En effet, un plan de formation annuel prévoyant le développement des compétences est établi dès le mois de janvier et déposé auprès de l'office de la formation au plus tard le 30 avril de chaque année.

■ Le nombre total d'heures de formation

En 2013, le Groupe TOUAX a consacré 158 359 euros pour des actions de formation au niveau mondial, représentant 2 121,50 heures de formation. Le Groupe a formé 153 collaborateurs durant l'année soit 20,8 % de l'effectif moyen durant l'année. Il est à noter qu'en République tchèque, des initiatives peuvent être prises en plus des actions de formations mentionnées ci-avant envers les salariés sur des sujets environnementaux.

3.1.6. Égalité de traitement

I Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Sur l'ensemble des effectifs du Groupe au 31 décembre 2013, on compte 18 % de femmes parmi la population des managers et 16 % de managers dans la population féminine.

I Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En France, le nombre de travailleurs handicapés (proratisé en nombre de jours de présence) est passé de 3,32 en 2012 à 2,17 en 2013.

Le Groupe favorise l'accueil de travailleurs handicapés grâce à des partenariats avec des agences de recrutements spécialisées dans le placement des travailleurs handicapés mais aussi dans l'achat de certaines fournitures ou prestations via des E.S.A.T. (Etablissement et service d'aide par le travail).

Le Groupe continue de verser le montant de sa taxe d'apprentissage à des écoles spécialisées dans le Handicap et continue de se mobiliser afin de favoriser autant que possible l'intégration des personnes handicapées. En effet, depuis 2007 en France, TOUAX fait le choix de verser la plus grande partie de la taxe d'apprentissage à des centres de formation spécialisés dans l'insertion professionnelle des handicapés à savoir : École IMG LeonceMalecot Saint-Cloud, Institut des métiers Clermont-Ferrand, INJA Paris, Impro Morphange, Institut AndreBeule Nogent Le Rotrou, IME l'Espoir l'Isle Adam.

I La politique de lutte contre les discriminations

L'ensemble des sociétés du Groupe TOUAX respecte les réglementations locales en matière de discrimination et agit en accord avec la loi.

Dès 2011, le Groupe a mis en place une charte éthique, laquelle a été transmise à tous les salariés français, traduite et diffusée à l'ensemble des entités étrangères. Cette charte consacre un chapitre à la question du « respect des collaborateurs & relations sociales ».

Il est stipulé que chaque collaborateur doit « renoncer à pratiquer toute discrimination en particulier basée sur le sexe, le handicap, la situation familiale, les préférences sexuelles, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale et les origines raciales... ». Il est également prévu que « ces engagements s'appliquent au moment de l'embauche mais également lors de toutes décisions relatives à la formation, la promotion, le maintien dans l'emploi et les conditions de travail ».

Cette charte permet de sensibiliser les salariés sur les pratiques discriminatoires et de prévenir autant que possible ce genre d'agissements. Notons que le Groupe, de par son caractère international, accueille de

nombreuses cultures et nationalités différentes au sein des différentes entités françaises.

3.1.7. Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

I Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

La liberté d'association et le droit de négociation collective sont des principes respectés au sein du Groupe TOUAX

D'autre part, la charte éthique précise que chaque collaborateur doit « renoncer à pratiquer toute discrimination basée sur l'activité syndicale » et que « ces engagements s'appliquent au moment de l'embauche mais également lors de toutes décisions relatives à la formation, la promotion, le maintien dans l'emploi et les conditions de travail ».

I L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

La charte éthique prévoit un chapitre sur la politique de lutte contre les discriminations.

I L'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants

La charte éthique ne prévoit pas expressément ce point mais traite du choix et du traitement équitable des fournisseurs. Chaque collaborateur doit « être extrêmement vigilant envers les fournisseurs qui ne respectent pas l'éthique du Groupe, les lois du travail en vigueur dans les pays concernés, les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement ».

Le Groupe TOUAX sensibilise les collaborateurs au choix éthique des fournisseurs.

3.1.8. Annexe des informations sociales

I Note méthodologique

➤ Note sur le calcul des effectifs

Il s'agit de tous les collaborateurs ayant un contrat de travail avec le Groupe TOUAX au 31 décembre 2013 que ce dernier soit à durée déterminée ou indéterminée. Ainsi, sont inclus également les collaborateurs ayant leur contrat de travail suspendu (congés payés, maladie, congés maternité, congés parentaux, congé sabbatique, congé individuel de formation, etc.), les apprentis qui reçoivent un bulletin de salaire. Les expatriés sont quant à eux comptabilisés dans les effectifs de la société où la mission est exécutée sur la base du contrat local. Les intérimaires tout comme les stagiaires sont strictement exclus du calcul des effectifs.

➤ Périmètre Groupe retenu

Le périmètre de consolidation des informations sociales couvre l'ensemble des entités consolidées du Groupe TOUAX employant du personnel. Il s'agit des entités suivantes :

ACTIVITE	SOCIETES
Conteneurs Maritimes	Touax Container Services Gold Container Corp. Touax Container Leasing Pte Ltd Gold Container Investment Ltd
Constructions Modulaires	Touax NV Touax BV Touax Espana SA Touax Construction Modulaire Touax Solutions Modulaires SIKO Containerhandel GmbH Touax Sp. zo.o Touax Modular Building Llc Sacmi et Ramco Touax s.r.o
Barges Fluviales	Touax River Barges Eurobulk Transport Maatschappij BV Touax Hydrovia Corp. Touax Rom SA
Wagons de Fret	Touax Corporate Touax Rail Limited
Services Centraux	Touax Corporate Touax Corp

Le périmètre des indicateurs sociaux publiés correspond donc à l'ensemble de l'effectif du Groupe TOUAX.

Ce périmètre est revu et mis à jour après chaque opération de croissance interne ou externe communiquée par la direction.

Pour certains indicateurs, la donnée n'était pas disponible pour toutes les filiales. Le périmètre de chaque indicateur est précisé dans le paragraphe ci-après « Taux de couverture des indicateurs publiés ».

- Note sur la notion de catégorie « manager » et « employé »

Nous avons choisi d'introduire une répartition entre manager et employé pour l'ensemble du Groupe.

Selon la définition retenue, un manager est celui qui encadre au moins deux personnes pour les filiales étrangères. Au niveau du périmètre français, les managers correspondent au statut : cadre. Tout autre statut sera alors comptabilisé dans la catégorie employée.

- Note sur le calcul de l'ancienneté

L'ancienneté se calcule à partir du premier contrat signé par le collaborateur avec une société appartenant au Groupe TOUAX et ne prend pas en compte les mouvements au sein du Groupe.

- Note sur le calcul du « turnover »

Il s'agit du nombre total de départs durant l'année divisé par l'effectif moyen durant l'année. L'effectif moyen se calcule en divisant par 2 la somme de l'effectif en début d'année et de l'effectif en fin d'année.

- Note sur le calcul des absences

Les données sont toutes ramenées à l'heure puis ce chiffre est ensuite ramené à une journée de 7 heures.

- Note sur le calcul du taux d'absentéisme

L'indicateur se calcule en divisant le nombre total de jours ouvrés d'absences, durant l'année par le nombre de jours travaillés durant l'année.

■ Taux de couverture des indicateurs publiés

Le Groupe a retenu un périmètre sur lequel les indicateurs ont été publiés.

Le taux de couverture est le rapport pour chaque indicateur entre le périmètre effectivement collecté et le périmètre Groupe retenu. Ce taux se calcule par rapport à l'effectif Groupe total de fin d'année.

TOUAX s'engage à faire progresser autant que possible son taux de couverture année après année. À l'exception de ce qui est mentionné dans le tableau ci-dessous, les indicateurs publiés couvrent 100 % du périmètre Groupe.

Indicateurs	Taux de couverture en 2013	Taux de couverture en 2012	Filiales dont la donnée source n'a pu être collectée en 2013	Rappel filiales exclues
Absentéisme (maladies, maladies professionnelles, accident du travail, accident du trajet, enfant malades, absences autorisées hors congés, absences non autorisées)	79,16%	98,95 %	Touax Hydrovia Corp, Gold Container Investment et Gold Container Leasing, Touax Rail Limited, Touax Modular Building	
Nombre d'accidents avec arrêt et taux de fréquence, nombre de jours d'arrêt et taux de gravité	92,60%	95,92 %	Touax Hydrovia Corp, Gold Container Investment, Gold Container Leasing, Gold Container Corp, Touax Modular Building et Touax Corp, Touax Rail Limited	
Dépenses totales en action de formation durant l'année (en euro)			Touax Hydrovia Corp, Gold Container Investment, Gold Container Leasing, Gold Container Corp, Touax Modular Building, Touax Corp, Touax Rail Ltd, Eurobulk et Touax s.r.o	Toutes les filiales hors France & Maroc
Nombre d'heures de formation dispensées durant l'année	40,38%	57,11 %		
Nombre de salariés formés pendant l'année et ratio	40,38%	57,11 %	Touax Hydrovia Corp, Gold Container Investment, Gold Container Leasing, Gold Container Corp, Touax Modular Building, Touax Corp, Touax Rail Ltd, Eurobulk et Touax s.r.o	
Nombre de travailleurs handicapés	27,57%	95,26 %		Toutes les filiales hors France

3.2. Informations environnementales

3.2.1. Politique générale en matière environnementale

I L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement

La charte éthique de TOUAX met en avant dans son chapitre 2.5 la « responsabilité vis-à-vis de l'environnement » et sensibilise chaque collaborateur. Celui-ci doit veiller à :

- contribuer aux initiatives environnementales de TOUAX,
- réfléchir à améliorer les comportements, dans tous les domaines d'activité qui ont un impact sur l'environnement, de sorte à le minimiser chaque fois que possible (nombre de déplacements, économie d'énergie, économie d'eau et réduction des déchets), et
- porter immédiatement à la connaissance de sa hiérarchie tout déversement ou émission inhabituels dans les sols, l'eau ou l'air.

Chaque activité du Groupe connaît des enjeux environnementaux relativement différents, que nous présenterons séparément.

➤ Conteneurs Maritimes

Les conteneurs maritimes peuvent être chargés et transportés sur des navires exclusivement prévus à cet effet appelés porte-conteneurs. La majorité des porte-conteneurs actuels transportent entre 500 et 3 000 conteneurs EVP (Equivalent vingt pieds ou TEU). Même si l'activité ne fait que mettre à disposition des conteneurs à ses clients, elle contribue indirectement

au développement durable en favorisant le transport doux de marchandises qui émet moins de grammes de CO2 par tonnes de marchandises transportées au kilomètre.

En moyenne, un conteneur représentatif de la flotte du Groupe se compose à 85 % d'acier, à 13 % de bois et à 2 % de produits divers (peinture, joints, etc.). L'activité n'a pas de contraintes liées au recyclage des matériaux car le conteneur est vendu avant la fin de son cycle de vie. Le recyclage d'un conteneur en fin de vie est néanmoins facile au regard de la grande quantité d'acier le composant. Par ailleurs, l'activité soutient la recherche de solutions techniques (à travers l'organisation professionnelle IICL) pour le développement de composants respectueux de l'environnement entrant dans la fabrication des conteneurs (par exemple, mélange bois et acier pour le plancher visant à le renforcer mais aussi en vue de diminuer la consommation de bois).

➤ Constructions Modulaires

La division Constructions Modulaires s'efforce de développer des produits et procédés toujours plus respectueux de l'environnement et surtout de minimiser les consommations énergétiques des bâtiments qu'elle construit bien au-delà des exigences réglementaires.

Le procédé d'assemblage des modules sur le site des clients est un procédé en filière sèche, ne consommant pas d'eau sur chantier, ne polluant pas les terrains, et limitant toutes les nuisances de la construction traditionnelle.

Contrairement à la construction traditionnelle, les modules sont des solutions que l'on peut facilement et rapidement démonter d'un site à un autre pour un impact moindre sur l'environnement.

L'entité tchèque se distingue en ayant obtenu, en septembre 2011, la certification environnementale ISO 14001 : 2005, valide pour une durée de 3 ans.

➤ Barges Fluviales

L'activité Barges Fluviales utilise des voies de transport existantes et naturelles. Il s'agit d'une activité peu polluante et sûre. Une barge peut transporter beaucoup plus de marchandises qu'un camion ou un wagon. À titre d'exemple, un convoi de 12 barges transporte en moyenne l'équivalent de 1 100 camions. Cette activité contribue favorablement au développement durable en rejetant relativement moins d'émissions de gaz que les autres moyens de transport de marchandises plus classiques comme le transport routier, d'après une étude comparative des émissions unitaires de CO₂ des modes de transport de marchandises de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Il est à noter que la police générale d'assurance de la flotte européenne couvre les risques de pollution. Les contrats imposent aux locataires de respecter les règles de navigation et mentionnent expressément l'interdiction de transporter des produits et déchets radioactifs.

➤ Wagons de Fret

L'activité Wagons de Fret contribue au développement durable à travers son mode de transport doux à l'instar des divisions Barges Fluviales et Conteneurs Maritimes. En France, selon une étude de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, le transport ferroviaire de marchandises est le mode de transport le moins émetteur avec 5,75 grammes de CO₂ émis par tonnes de marchandises transportées au kilomètre. Suivent ensuite le transport par voie d'eau (applicable aux barges fluviales) avec 37,68 grammes puis le transport routier avec 133,11 grammes.

TOUAX Rail Ltd, au sein d'associations professionnelles, participe à la mise en valeur et à la défense du transport ferroviaire de fret auprès des organisations gouvernementales et européennes. L'activité promeut le transport ferroviaire combiné et participe par conséquent directement au développement durable et à la qualité de l'environnement au niveau européen.

La division est également certifiée ECM (Entité en Charge de la Maintenance) depuis décembre 2011, cette certification a été renouvelée en décembre 2013. Certains ateliers partenaires auxquels la maintenance de la flotte de wagons est sous-traitée sont certifiés ISO 14001 mais cette dernière n'est pas une exigence du secteur professionnel ferroviaire. En outre, les ateliers de maintenance de wagons et les constructeurs de wagons répondent aux normes environnementales applicables dans leurs pays.

■ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe TOUAX en 2013 a fait suivre à certains de ses collaborateurs de l'activité Constructions Modulaires en République tchèque, 350 heures de formation en matière de protection de l'environnement. Plusieurs dizaines de salariés ont suivi des formations sur la protection des eaux de surface et souterraine et la gestion des déchets et des produits chimiques.

Des actions d'informations ont également déjà été menées en France de la division Constructions Modulaires. TOUAX Construction Modulaire a par exemple organisé une réunion de sensibilisation avec le fournisseur PAPREC (spécialisé dans la collecte et le tri des déchets) sur le tri des déchets dans l'atelier de production avec l'ensemble des opérateurs et caristes. Le livret d'accueil de l'usine française contient également une procédure sur le tri des déchets. TOUAX Solutions Modulaires a pour sa part réalisé des communications auprès de ses employés sur les nouvelles normes issues du Grenelle de l'Environnement applicables au secteur d'activité, à savoir la RT 2102. Au Maroc, les sujets environnementaux sont discutés lors de réunions internes.

Enfin, la certification ISO 14001 obtenue par l'entité tchèque a permis la réalisation de documents et de vidéos sur le management environnemental. Périodiquement, des vidéos d'information sont présentées aux salariés.

■ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

En 2013, seule la division Constructions Modulaires à travers sa filiale tchèque a consacré 28 783 euros pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Cette somme a été utilisée de la manière suivante :

- Élimination écologique des déchets (89 %), et
- Protection de l'eau (11 %).

■ Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

En 2013, il n'y avait pas de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement au sein du Groupe TOUAX. En effet, les risques environnementaux susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou sur les résultats de la société ne sont pas significatifs, le Groupe exerçant principalement une activité de services. Ces risques sont détaillés dans les facteurs de risques paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini.**

3.2.2. Pollution et gestion de déchets

I Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le Groupe optimise la gestion de son parc de véhicules et en conséquence favorise le respect de l'environnement en réduisant les émanations de carbone dans l'atmosphère.

- Les moyens mis en place sont, notamment :
- Le contrôle régulier des véhicules de transport routier, chariots élévateurs, pousseurs,
- La sous-traitance des transports à des sociétés spécialisées, et/ou
- La rationalisation des transports livraison/restitution afin de limiter les déplacements inutiles.

D'une façon générale, le maintien en bon état des actifs du Groupe contribue au respect de l'environnement.

➤ **Conteneurs Maritimes et Wagons de Fret**

Il n'existe pas de politique associée aux rejets au sein de ces activités qui ne présente aucun risque particulier en la matière, TOUAX ne fabriquant pas de conteneurs ni de wagons de fret.

Néanmoins, la division Wagons de Fret veille au maintien en bon état de ses matériels par les révisions périodiques à travers la trentaine d'ateliers de maintenance certifiés pour les règles de maintenance TOUAX.

Comme pour les véhicules, les wagons sont révisés tous les 3 ans environ dans les ateliers. En 2013, 770 wagons environ l'ont été.

La révision porte sur chaque wagon en entier. Chaque wagon comporte ordinairement entre 2 et 6 essieux, sachant qu'un essieu est composé d'un axe central et de deux roues à chaque extrémité. Le traitement des wagons dans les ateliers de maintenance se distingue par deux flux distincts :

- un flux pour les essieux, et
- un flux pour les wagons.

➤ **Constructions Modulaires**

L'activité ne produit pas d'émissions polluantes de manière significative. Néanmoins des investissements ont été réalisés au niveau des unités d'assemblages française et tchèque afin de limiter davantage les émissions identifiées.

Ainsi l'usine française a investi 90 000 euros dans l'utilisation d'un système de mise en peinture à haut extrait sec (30 % de solvant) et dans une application électrostatique augmentant le taux de transfert de 20 %. Cet investissement contribue à la réduction des rejets de composés organiques volatils dans l'air. De plus, le contrat de maintenance annuel de la cabine de

peinture assure l'efficacité constante du système de filtration des composés organiques volatils.

L'usine tchèque a réalisé en août 2011 un investissement dans sa cabine de peinture de modules en mettant en place un incinérateur de composés organiques volatils. L'émission est passée de 9,53 tonnes en 2010 à 4,7 tonnes en 2012 et devrait se situer dans le même ordre de grandeur en 2013.

➤ **Barges Fluviales**

Chaque unité (motorisée ou non) répond aux normes d'enregistrements (immatriculation, pavillon, jaugeage) et de sécurité propre à chaque bassin fluvial. L'enregistrement se fait auprès de l'administration fluviale qui délivre des certificats d'immatriculation et de navigation. Ces certificats sont délivrés après contrôle(s) par une société agréée et renouvelés à intervalle régulier, en général tous les 5 ans, avec un contrôle intermédiaire effectué tous les deux ans et demi. L'obtention du renouvellement nécessite éventuellement une mise au sec pour inspection et des travaux de remise en état.

Tous les bateaux sont par conséquent suivis et maintenus en état afin de répondre aux normes environnementales et de sécurité sur leur bassin respectif. En cas de nécessité par exemple en cas de fuite de fuel, les eaux sales de la salle des machines du bateau sont pompées par un camion ou bateau-citerne puis sont acheminées vers une station d'épuration qui les traite.

I Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

➤ **Conteneurs Maritimes**

La durée de vie d'un conteneur maritime est de 15 ans et celle des conteneurs de stockage varie entre 20 et 40 ans.

Au terme du cycle de vie, les conteneurs utilisés sont vendus sur le marché secondaire pour de multiples usages (transport, stockage, transformation, pièces détachées). Ces derniers ne sont par conséquent jamais mis au rebus par le Groupe TOUAX.

L'activité cherche à renouveler autant que possible sa flotte avec des conteneurs de plus en plus respectueux de l'environnement. La division utilise désormais pour ses conteneurs des joints à base de solvant à l'eau au lieu de joints en silicone contenant des produits chimiques.

➤ **Constructions Modulaires**

La durée de vie d'un module est d'environ 20 ans. En règle générale, les modules du parc locatif des agences françaises sont reconfigurés à la fin de leur utilisation. Les opérations de reconfiguration visent à prolonger la durée de vie du produit en gardant la structure d'acier et en habillant le module de composants neufs comme les panneaux.

Lorsque les modules ne peuvent être reconfigurés, les agences démontent les différents éléments du module et effectuent un tri. Pour les modules en fin de vie non reconfigurables et invendables, les éléments sont triés puis collectés par des professionnels du recyclage. En 2013, il a été procédé à la destruction d'une centaine de modules par une entreprise spécialisée dans le recyclage.

Lors du processus de fabrication des modules, les sites industriels de l'activité modulaire produisent des déchets. Les usines française et tchèque en ont produit au total 549,32 tonnes en 2013 se décomposant de la manière suivante :

(en tonnes)	Usine française	Usine tchèque	TOTAL
Ferraille	5,98		5,98
Carton recyclé	8,06	10,38	18,44
Bois recyclé	53,32		53,32
Plastique recyclé		22,4	22,4
Déchets industriels banaux	150,75	254,65	405,40
Aérosol (déchets dangereux)	0,54	1,46	2,00
Peinture et diluant (déchets dangereux)	2,78	39	39,00
TOTAL	221,43	327,89	549,32

Les déchets industriels dangereux ont représenté 3,78 tonnes en France en 2013 soit 8 % de la production de déchets industriels totale.

➤ Barges Fluviales

La durée de vie réelle d'une barge est de 30 à 50 ans même si cette dernière s'amortit sur une durée économique de 30 ans.

Au terme du cycle de vie, les barges sont nettoyées, démantelées et déchirées (c'est-à-dire mises en pièces) par des sociétés agréées. L'acier (ferraille) est revendu et réutilisé. Une attestation de déchirage est fournie par le prestataire et permet d'obtenir de l'administration fluviale un certificat de déchirage et de radiation.

Ainsi, en fin de vie, les barges ne sont jamais abandonnées ou mises à la décharge mais sont toujours démantelées et recyclées comme décrit ci-dessus. En 2013, 2 barges de la division ont été envoyées pour recyclage.

➤ Wagons de Fret

La durée de vie d'un wagon varie entre 30 et 50 ans. Au terme du cycle de vie, les wagons ne sont jamais envoyés à la décharge. En effet, tous les wagons qui ne sont plus exploités sont soit vendus, soit ferrailés (processus similaire au processus de recyclage des barges).

Un wagon se constitue à :

- 99,5 % de métaux recyclables, et
- 0,5 % de pièces détachées (joints d'étanchéité en caoutchouc au niveau du système de freinage, tampon en caoutchouc au niveau des organes de choc et de traction) et de déchets liquides (graisse au niveau des essieux).

La graisse est nettoyée des essieux avec des détergents dans les ateliers de maintenance puis le tout est recyclé conformément à la réglementation locale de l'atelier.

Après récupération des pièces détachées réutilisables, tous les wagons ferrailés sont recyclés. En 2013, seul 1 wagon a été ainsi ferrailé.

■ La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités du Groupe ont l'avantage de dégager très peu de nuisances sonores. Des analyses ont été menées sur les sites industriels du Groupe (potentiellement les plus exposés) pour déterminer le degré de ces nuisances.

Dans l'activité Constructions Modulaires, l'usine française a effectué une analyse du niveau sonore de son site en novembre 2010. Le résultat a déterminé sur l'unité autonome de production de soudure et de peinture (UAP1) un niveau sonore supérieur aux valeurs d'expositions tolérées. L'unité autonome de production UAP2 (assemblage) a relevé des valeurs conformes dans son ensemble. Des actions correctrices ont immédiatement eu lieu en imposant le port de bouchons d'oreille sur l'UAP1 et en mettant à disposition des bouchons pour les opérateurs de l'UAP2 en cas de besoin.

En République tchèque, TOUAX a fait réaliser en 2013 une étude du niveau sonore de son site. Comme pour l'usine française, le résultat a déterminé pour l'unité de soudure et de peinture un niveau sonore supérieur aux valeurs d'expositions tolérées. Des actions correctrices ont immédiatement eu lieu en imposant le port de bouchons d'oreille. Concernant l'unité de production et d'assemblage, l'étude a relevé des valeurs conformes dans son ensemble, néanmoins TOUAX a mis à disposition des personnels des bouchons en cas de besoin.

Par ailleurs, 2 plaintes de riverains ont été recensées au Maroc concernant la poussière générée par les moyens de transports autour du site, à la suite desquelles il a été mis en place une signalétique routière limitant la

vitesse de circulation. Les 2 autres sites industriels du Groupe n'enregistrent aucune plainte en 2013.

En ce qui concerne l'activité Wagons de Fret, le Groupe achète ou fait fabriquer depuis 2010 des wagons équipés de semelles de frein composites permettant la réduction du niveau sonore de sorte à respecter les normes européennes pour lutter contre le bruit émis par les systèmes ferroviaires.

3.2.3. Utilisation durable des ressources

I La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

De par leur nature, les activités du Groupe TOUAX sont peu consommatrices d'eau. La consommation correspond essentiellement à l'utilisation quotidienne des bureaux, sachant que les unités d'assemblage de constructions modulaires n'utilisent pas d'eau dans le processus de fabrication des modules. De par la diversité des emplacements du Groupe, cette information n'est pas communiquée.

I La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

➤ Conteneurs Maritimes

	2013	2012
Nombre de conteneurs achetés (en EVP*)	19 050	39 100
Nombre de conteneurs vendus (en EVP*)	20 324	4 475
Flotte sous gestion de conteneurs au 31 décembre (en EVP*)	602 096	564 866
Equivalent acier des conteneurs achetés (en tonnes)	48 364	140 000
Quantité de bois constituant les planchers des conteneurs achetés (en tonnes)	7 476	23 000

*EVP : Equivalent Vingt Pieds/TEU

➤ Constructions Modulaires

	2013	2012
Nombre de modules fabriqués par nos usines	4 249	nc
Nombre de modules vendus	4 395	nc
Flotte de modules sous gestion au 31 décembre	51 499	51 177
Equivalent acier des modules fabriqués (en tonnes)	4 909	nc

La consommation énergétique de ces mêmes sites a été la suivante :

	Entité française	Entité tchèque	Entité marocaine	Total sites industriels
Consommation d'électricité en GWh	0,453	3,12	0,41	3,983
Consommation de gaz en GWh	1,412	2,075	Non applicable	3,487
Total consommation 2013 en GWh	1,865	5,195	0,41	7,47

I L'utilisation des sols

Au regard des enjeux de nos différentes activités, l'information sur l'utilisation des sols n'est pas pertinente.

➤ Barges Fluviales

	2013	2012
Nombre de barges achetées (hors bateaux de servitude et pousseurs)	24	20
Nombre de barges vendues (hors bateaux de servitude et pousseurs)	12	34
Flotte de bateaux sous gestion au 31 décembre	130	152
Equivalent acier des barges achetées en tonnes (hors bateaux de servitude et pousseurs)	8 225	9 750

➤ Wagons de Fret

	2013	2012
Nombre de wagons achetés		127
Nombre de wagons vendus	3	60
Flotte de wagons au 31 décembre	7 952	9 119
Equivalent acier des wagons achetés (en tonnes)		2 982

I La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En France, la Réglementation Thermique 2012 issue du Grenelle de l'Environnement a pour but de réduire les consommations énergétiques des bâtiments neufs en fixant une limite maximale à la consommation pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage.

La division Constructions Modulaires, éligible à cette évolution réglementaire, s'est mobilisée afin de satisfaire à ces nouvelles exigences. Sa recherche permanente de solutions basse consommation d'énergie lui a permis de développer un système d'enveloppe isolante performante afin de répondre aux dernières normes thermiques RT2012.

La consommation de carburants de nos 3 sites d'assemblage de constructions modulaires liée à la logistique (chariots élévateurs) a été de 41 138 litres en 2013.

3.2.4. Changement climatique

I Les rejets de gaz à effet de serre

Les différentes activités du Groupe sont peu polluantes et émettent très peu de gaz à effet de serre du fait que

le Groupe exerce principalement une activité de loueur. Les problèmes de rejets peuvent se poser au niveau de nos parties prenantes telles que :

- nos clients qui sont amenés à transporter des marchandises via les barges, les conteneurs et les wagons que nous mettons à leur disposition, et
- nos fournisseurs qui construisent nos produits et qui au cours du processus de transformation peuvent rejeter des émissions de gaz à effet de serre.

TOUAX, pour ses activités Conteneurs Maritimes, Wagons de Fret et Barges Fluviales, contribue à développer les transports alternatifs à la route. Un calculateur a été mis en place pour mesurer les réductions d'émission de CO₂ sur le site internet www.ecotransit.org. Nos clients sont invités en fonction de leurs trafics et tonnes transportés à comparer les émissions de CO₂ s'ils avaient utilisé la route. Grâce aux matériels loués par TOUAX, les clients réalisent ainsi d'importantes réductions d'émission de CO₂ qu'ils peuvent mesurer d'une manière efficace.

Dans la division Barges Fluviales qui contribue à cet objectif de réduction des gaz à effet de serre, une réflexion est en cours pour mener des actions visant la reforestation et la conservation des forêts de la zone intertropicale au profit des populations locales.

■ L'adaptation aux conséquences du changement climatique

➤ Conteneurs Maritimes

L'activité Conteneurs Maritimes est liée au commerce mondial. Tout impact sur le commerce mondial du changement climatique aurait un impact sur l'activité. Par exemple, la hausse des températures pourrait rendre accessible de nouvelles routes commerciales au pôle nord ce qui pourrait réduire le nombre de conteneurs nécessaires pour servir le commerce entre l'Asie et l'Europe.

➤ Constructions Modulaires

L'activité Constructions Modulaires n'a pas identifié de conséquences possibles du changement climatique sur les modules.

➤ Barges Fluviales

Les incidents climatiques sont fréquents, sans pouvoir affirmer que cette fréquence est liée au changement de climat. Nos clients sont directement affectés par certains aléas de navigation, tels que la sécheresse, les inondations ou les glaces. En 2013, de fortes précipitations sur le Danube ont perturbé la navigation.

➤ Wagons de Fret

Le changement climatique en particulier la hausse des températures favoriserait, en théorie, l'activité Wagons de Fret par un report des transports polluants (route) vers les transports plus propres comme le rail.

3.2.5. Protection de la biodiversité

■ Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Soucieux de contribuer au futur de la planète, le Groupe TOUAX a choisi de mettre en place une démarche de collecte des documents (journaux, magazines, papiers, cartons) et supports informatiques (cd, dvd, disque dur et disquettes) au siège social à la Défense. Des conteneurs « Shred-it » sont mis à la disposition des salariés à proximité des points éditions.

Des lames très performantes transforment les documents, supports informatiques et cartons en confettis qui sont ensuite pressés en ballots et directement envoyés en recyclage pour être transformés en papier de seconde catégorie (papier toilette, essuie-tout...). La société « Shred-it » assurant ce service nous remet en début d'année calendaire un certificat environnemental reprenant le nombre d'arbres préservés de la coupe par le biais de notre contribution. En 2013, 28 arbres ont été préservés.

D'une manière plus générale, les activités du Groupe TOUAX n'impactent pas directement la biodiversité. Ainsi, aucune mesure concrète n'a été prise pour préserver ou développer la biodiversité en 2013. Des réflexions sont toutefois en cours au niveau de la division Barges Fluviales pour préserver la forêt au travers d'un partenariat avec une entreprise à vocation sociale.

3.2.6. Annexe de la partie environnementale

La partie environnementale regroupe des informations qualitatives et quantitatives. Une matrice développée en interne est envoyée annuellement à chaque personne identifiée au sein de chaque activité afin de collecter les données figurant dans le rapport. Ces données sont ensuite complétées avec des échanges. Les informations sont remontées à la Direction Financière Groupe sous la supervision de chaque direction financière locale.

■ Note méthodologique

➤ Périmètre Groupe retenu

Les informations qualitatives publiées concernent l'ensemble des entités consolidées du Groupe TOUAX employant du personnel. Il s'agit du même périmètre que celui de la partie sociale figurant au point 3.1.8 ci-dessus page 13.

➤ Note sur le calcul de l'équivalent acier des wagons achetés neufs

On considère un poids moyen du wagon à vide de 23,6 tonnes et 99,5 % d'acier en moyenne dans chaque wagon afin d'effectuer le calcul. Le poids moyen a été calculé par le service technique de TOUAX en faisant une extraction des données techniques de chaque wagon (dont la tare ou masse à vide) dans le système d'information. Le calcul est le rapport entre la somme

des masses à vide de tous les wagons de la flotte et du nombre de wagons de la flotte à une date donnée.

- Note sur le calcul de l'équivalent acier des barges achetées neuves (hors bateaux de servitude et pousseurs)

Le poids de l'acier de chaque barge achetée est connu au kilo près, ce qui permet de calculer l'équivalent acier total de toutes les barges achetées.

- Note sur le calcul de l'équivalent acier des modules produits

Le poids de l'acier des modules produits est défini soit en fonction de la consommation réelle d'acier, soit en fonction d'un poids théorique d'un module standard.

- Note sur le calcul de l'équivalent acier et bois des conteneurs achetés neufs

Le poids de l'acier et du bois des conteneurs est défini selon le type de conteneurs produits par le Groupe.

I Taux de couverture des indicateurs publiés

Ce chapitre précise le périmètre sur lequel les indicateurs ont été publiés.

Le taux de couverture est le rapport pour chaque indicateur entre le périmètre effectivement collecté et le périmètre retenu (activité, Groupe, sites industriels...). Ce taux se calcule par rapport à l'effectif Groupe total de fin d'année. TOUAX s'engage à faire progresser autant que possible son taux de couverture année après année.

Du fait de la diversité des activités du Groupe TOUAX et de l'organisation actuelle du reporting, les indicateurs (sauf les provisions et les moyens consacrés à la protection de l'environnement) ne sont pas consolidés au niveau Groupe mais par activité. Le périmètre de chaque indicateur est précisé dans le corps du texte. Lorsque les indicateurs sont consolidés par activité, les entités contributrices sont celles présentées dans le tableau sur le périmètre des informations. Cependant, certaines données n'étant pas accessibles, les périmètres de reporting peuvent être plus restreints que l'ensemble des activités du Groupe comme précisé ci-dessous :

Nom de l'indicateur	Base de calcul du taux de couverture	Taux de couverture en 2013	Taux de couverture en 2012	Filiales dont la donnée source n'a pu être collectée en 2013
Nombre d'heures de formations axées sur la protection de l'environnement (périmètre : contrat CDI/CDD et apprentissage)	Groupe	100%	98 %	
Sommes investies pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions en euros	Groupe	100%	98 %	
Montant des provisions et des garanties pour risques en matière d'environnement en euros	Groupe	100%	98 %	
Nombre de plaintes des riverains des sites industriels	Usines de l'activité construction modulaires	100%	100 %	

3.3. Informations sociétales

3.3.1. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

I En matière d'emploi et de développement régional

Les 3 sites industriels du Groupe TOUAX dans l'activité Constructions Modulaires emploient 54 % de l'effectif total au 31 décembre 2013. La grande majorité des salariés y travaillant sont originaires du voisinage de ces sociétés. Ces dernières dynamisent leur bassin d'emplois locaux respectifs.

À titre d'exemple, l'usine tchèque est implantée sur le site de Supikovice situé dans un bassin d'emploi qui historiquement connaît un taux de chômage plus élevé par rapport à la moyenne nationale.

I Sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe est en partenariat avec l'association « ZYVA » dont le but est de « faciliter l'insertion des jeunes dans la société en mettant en place des activités permettant la prise en charge des jeunes en difficulté ».

Zy'va est une association engagée dans l'accompagnement social et la scolarité des enfants et des adolescents de Nanterre au cœur de la cité des Pâquerettes l'un des quartiers les plus populaires de la ville. Tous les jours de la semaine, elle propose notamment :

- Une aide aux devoirs, cours de soutien et alphabétisation,
- Des animations culturelles : théâtre, danse, cinéma...,
- Une bibliothèque, une salle informatique.

Afin de l'aider dans son action, 10 % de la taxe d'apprentissage a été versée en faveur de l'association en 2013 ainsi qu'une subvention complémentaire.

Par ailleurs, la division Constructions Modulaires fournit des bâtiments pour les collectivités locales et les administrations (écoles maternelles, hôpitaux...) et participe de par la nature même de son activité, à la création de services de proximité pour les populations riveraines.

3.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

I Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les relations nouées avec de nombreuses organisations permettent au Groupe de partager les bonnes pratiques avec d'autres entreprises et d'anticiper l'évolution des réglementations et des normes.

D'une manière générale, les personnes ou organisations intéressées par les activités de chaque division peuvent obtenir des informations sur leurs produits et services sur chaque site internet concerné. Pour obtenir une information sur le Groupe TOUAX, les personnes ou organisations intéressées peuvent se rendre sur le site internet www.touax.com.

I Les actions de partenariat ou de mécénat

Le chapitre 2.4 de la charte éthique « activités caritatives & mécénat » stipule que le Groupe TOUAX « autorise les actions de mécénat et les contributions aux activités caritatives dans la mesure où elles servent une cause d'intérêt général et contribuent efficacement à l'action citoyenne définie par le Groupe. Ces actions ou contributions doivent faire l'objet d'une approbation préalable, écrite par le directeur de la division concernée, des gérants et de la direction des ressources humaines. Elles sont dûment répertoriées dans une optique de cohérence de la politique humanitaire globale du Groupe. »

Le Groupe TOUAX a apporté son soutien à des démarches humanitaires via des ONG reconnues. Suite au tremblement de Terre sur Haïti, le Groupe a fourni des conteneurs maritimes. Le Groupe a aussi versé des fonds à l'association Action Contre la Faim à la suite d'une course à pied à laquelle une vingtaine de salariés du siège a participé, cette course ayant pour but de financer les programmes de cette association en Haïti et au Libéria.

Des initiatives sont aussi prises par les filiales du Groupe à l'étranger. Ainsi, au Maroc, notre entité a fait un don en 2013 en faveur d'un comédien marocain programmant des séances de théâtre pour les enfants

des salariés et des populations riveraines. En Pologne, notre entité a effectué des dons en faveur des orphelinats et des hôpitaux.

3.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

I La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le chapitre 3.4 de la charte éthique soulève la question du choix et du traitement équitable des fournisseurs. Il y est stipulé que chaque collaborateur en contact avec un fournisseur doit « être extrêmement vigilant envers les fournisseurs qui ne respectent pas l'éthique du Groupe, les lois du travail en vigueur dans les pays concernés, les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement. »

Le Groupe TOUAX sensibilise les collaborateurs au choix éthique des fournisseurs. Pour le moment, il n'y a pas de clause de respect des critères sociaux et environnementaux dans notre politique achat, cependant nous notons que certains fournisseurs s'imposent des critères RSE.

Une réflexion est en cours avec les fabricants afin d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans les contrats d'achat au sein de la division Conteneurs Maritimes.

I L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe TOUAX entend mener une réflexion sur les années à venir et à mettre en place des actions afin de mieux prendre en compte sa responsabilité sociale et environnementale dans ses relations avec les fournisseurs et les sous-traitants.

3.3.4. Loyauté des pratiques

I Les actions engagées pour prévenir la corruption

La charte éthique du Groupe TOUAX comporte plusieurs chapitres préventifs. Le chapitre 1.5 traite du sujet des cadeaux et invitations, le chapitre 1.6 celui de la corruption et le chapitre 1.7 celui des conflits d'intérêts. Chaque chapitre donne des recommandations de comportements éthiques à adopter face à ces situations. Des actions de sensibilisation des salariés du Groupe en matière de lutte contre la corruption sont donc menées.

I Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

➤ Constructions Modulaires

Les spécifications du cahier des charges des clients peuvent exiger de nombreuses options améliorant la sécurité des utilisateurs tels que les systèmes de lutte contre les incendies (détecteurs de fumée, lance incendie, alarmes, etc.).

➤ Barges Fluviales

Toutes les barges répondent aux normes de sécurité. Chaque personne à bord doit se conformer aux normes de sécurité (gilet de sauvetage, chaussures de sécurité et casque le cas échéant).

En 2013, la division a fait construire 4 barges en Europe. Les ponts de ces barges ont été recouverts de tôles antidérapantes et la cale a été équipée d'une main courante afin de renforcer la sécurité des utilisateurs.

➤ Wagons de Fret

Des manuels d'utilisation et des guides de maintenance sont rédigés pour chaque client afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs.

■ Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

À ce jour, le Groupe TOUAX n'a pas adhéré à des référentiels internationaux sur le respect des droits de l'homme. Néanmoins, la charte éthique sensibilise les collaborateurs sur ce sujet.

3.3.5. Annexe de la partie sociétale

La partie sociétale regroupe des informations 100 % qualitatives.

Les informations qualitatives publiées concernent l'ensemble des entités consolidées du Groupe TOUAX employant du personnel. Il s'agit du même périmètre que celui de la partie sociale figurant au point 3.1.8 ci-dessus page 13.

Une matrice développée en interne est envoyée annuellement à chaque personne identifiée au sein de chaque activité afin de collecter les informations figurant dans le rapport. Ces données sont ensuite complétées par des échanges. Les informations sont remontées à la Direction Financière Groupe sous la supervision de chaque direction financière locale.

4. Autres informations

■ Changements statutaires

Les statuts de la société ont été modifiés en son article 6 « capital social » suite à l'augmentation de capital du fait de l'incorporation d'une partie de la prime d'émission au capital et en son article 2 « objet social ».

■ Participation légale des salariés au capital de la société au 31 décembre 2013

Il n'y a pas de participation légale des salariés au capital de la société au 31 décembre 2013.

■ Auto contrôle

Il n'y a pas d'auto contrôle (détention de titres de TOUAX SCA par ses filiales). L'organigramme du Groupe

est détaillé au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du document de référence et la liste des filiales est présentée dans la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** de l'annexe des comptes consolidés du document de référence.

■ Actions auto détenues

Au 31 décembre 2013, la société détenait 3 436 de ses propres actions. Ces actions ont été acquises suite au programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2013. Le détail de l'historique des mouvements des actions auto détenues par TOUAX est exposé au chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du document de référence.

■ Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération totale perçue par les mandataires sociaux de TOUAX SCA s'élève à 867,2 milliers d'euros en 2013. Cette rémunération est détaillée dans le document de référence chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini.**

En ce qui concerne la rémunération des Gérants, il est rappelé que celle-ci est statutaire et ne peut être fixée et modifiée que par les actionnaires en assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire. Le Code Afep-Medef a été amendé en juin 2013 afin d'intégrer les dispositions du « say on pay » en droit français afin de s'aligner sur de nombreux pays où des règles donnent aux assemblées générales la possibilité de se prononcer sur la politique de rémunération ou les rémunérations individuelles des dirigeants. TOUAX considère que la rémunération statutaire des Gérants est gage de transparence et donne déjà un droit aux actionnaires sur ce sujet, ce qui correspond à l'esprit des nouvelles recommandations du code. Les actionnaires peuvent se référer aux paragraphes 15.1 et 27.2 section 1.2 du document de référence 2013 pour connaître les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Messieurs Fabrice et Raphaël WALEWSKI, Gérants.

■ Rémunération des associés commandités

La rémunération des commandités correspond à 3 % du résultat net du Groupe auquel s'ajoute 1 % de l'EBITDA consolidé du Groupe diminué des revenus locatifs dus aux investisseurs. En 2013, les commandités ont perçu 3 % du résultat net de 2012 plus 1 % de l'EBITDA consolidé du Groupe diminué des revenus locatifs dus aux investisseurs soit un total de 892 milliers d'euros. Cette rémunération statutaire est assimilée à un dividende.

■ Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance précise les mandats et les fonctions des mandataires sociaux. Ce rapport est inclus dans le document de

référence au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini..**

■ Ajustement des bases de conversion des stock-options et des valeurs mobilières donnant accès au capital

À la suite de l'augmentation de capital par incorporation de la somme de 1 148 048 euros

prélevée sur la prime d'émission, les bases de conversion des BSAR émis en 2007 ont été ajustées en conséquence en juin 2013, à savoir que 4 BSAR 2007 donnent le droit de souscrire à 1,096 action TOUAX.

Au 31 décembre 2013, il n'existe plus de BSA 2008 et il ne subsiste que 1 278 910 BSAR 2007 à exercer, qui ne sont pas dans la monnaie à la date de ce rapport.

■ Délégations en cours accordées par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2013 a délégué au Conseil de gérance les autorisations d'émissions suivantes :

description des autorisations	date de l'autorisation	date d'échéance	plafonds autorisés (1)	utilisation en	
				cours d'exercice	montant total utilisé
Augmenter le capital social par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2013 (16ème résolution)	11 août 2015	montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 20 millions d'euros	non utilisée en 2013	néant
Augmenter le capital social par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public mais avec délai de priorité	Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2013 (17ème résolution)	11 août 2015	montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 20 millions d'euros	non utilisée en 2013	néant

(1) Le plafond de 20 millions d'euros est le montant maximum autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital en valeur nominale.

Ces autorisations ont fait l'objet de résolutions différentes et ont été votées lors de l'Assemblée des actionnaires. Elles sont valables pour une période de 26 mois à compter du 11 juin 2013.

■ Rachat d'actions

Le Groupe a procédé à des achats et des ventes de ses propres actions par le biais de son contrat de liquidité gérés par un prestataire de services d'investissement (PSI). La synthèse du programme de rachat d'actions est présentée dans le document de référence au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini..**

Alexandre WALEWSKI, président du conseil de surveillance, a acquis 5 577 actions de TOUAX SCA le 19 avril 2013.

Il est précisé que les dirigeants et commandités actionnaires ont bénéficié de l'augmentation de capital réalisée en juin 2013, laquelle attribuait à chaque actionnaire détenant 40 actions anciennes 1 action nouvelle. Alexandre WALEWSKI s'est vu attribuer 13 458 actions nouvelles, la Société Holding de Gestion et de Participation 15 752 actions nouvelles et la Société Holding de Gestion et de Location 15 404 actions nouvelles.

■ Actions gratuites

Néant

■ Injonctions ou sanctions pour des pratiques anticoncurrentielles

Néant

■ Stocks options

Il n'existe pas de plan de stock option au 31 décembre 2013.

■ Détenteurs du capital et répartition des droits de vote

La liste des détenteurs du capital, le pourcentage détenu en actions et en droits de vote, et les franchissements de seuils sont présentés dans le document de référence chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini..**

Il n'existe pas de catégorie d'actions ou de titres non représentatifs du capital. À titre de fait marquant, il est à noter que l'actionnaire Sofina a augmenté sa participation début 2013 dans la société et possède 23,22 % du capital.

■ Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

À la connaissance de la société, les opérations sur titres réalisées en 2013 par les dirigeants et les commandités sont les suivantes :

■ Actionnariat des salariés

Néant

I Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La forme juridique de la société, société en commandite par actions, est généralement considérée protéger la société des offres publiques. En effet, il existe deux catégories d'actionnaires, les commanditaires et les commandités, ces derniers ayant des prérogatives en matière de nomination des Gérants, qui rendent difficile le changement de contrôle.

I Conventions réglementées

Les conventions réglementées conclues par TOUAX SCA et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2013 sont les suivantes :

Sociétés concernées	Conventions
TOUAX CONTAINER SERVICES SAS	Convention d'intégration fiscale
TOUAX SOLUTIONS MODULAIRES SAS	Convention d'intégration fiscale
CONSTRUCTION MODULAIRE SAS	Convention d'intégration fiscale
TOUAX RIVER BARGES SAS	Convention d'intégration fiscale
TOUAX CORPORATE SAS	Convention d'intégration fiscale
SCI FRANKLIN LOCATION	Bail commercial

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2013. Les garanties, avances de fonds et cautions antérieurement considérées comme des conventions réglementées sont considérées comme des conventions courantes.

I Facteurs de risque

Les principaux risques sont détaillés dans le chapitre 4 « facteurs de risque » du document de référence et dans l'annexe des comptes consolidés **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini.** Ils correspondent aux risques suivants :

- Risques juridiques

Les risques sont provisionnés dès lors qu'une charge est probable conformément à l'article L.123-20 alinéa 3 du Code du commerce.

- Risques liés à l'environnement et au marché

Ces risques correspondent notamment à des risques économiques, géopolitiques et à l'exposition à une concurrence soutenue.

- Risques liés à l'activité

Ces risques concernent principalement le risque commercial, de contrepartie clients, de dépendance à l'égard d'un client ou d'un fournisseur, ainsi que les risques d'approvisionnement, technique, de sous-traitance et de gestion.

- Risques financiers

Les risques correspondent aux risques de marché (taux et change), au risque de liquidité et au risque sur

actions, aux risques de contrepartie des établissements financiers et concerne la volatilité des matières premières.

- Assurance – couverture des risques

Le Groupe poursuit une politique systématique de couverture de ses actifs corporels et de ses risques généraux.

5. Autres résolutions d'assemblée générale soumises au vote des actionnaires

I Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance (8ème à 13ème résolutions) et fixation des jetons de présence (7ème résolution)

Le Conseil de Surveillance de la société est actuellement composé de 6 membres. Ceux-ci sont élus pour une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il vous est proposé de renouveler pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2014, les mandats des 6 membres suivants :

- Monsieur Alexandre WALEWSKI,
- Monsieur Jean-Jacques OGIER,
- Monsieur Jérôme BETHBEZE,
- Monsieur François SOULET de BRUGIERE,
- La société AQUASOURCA représentée par Madame Sophie DEFFOREY-CREPET,
- Madame Sophie SERVATY.

Vous trouverez une présentation détaillée des 6 membres dont il est proposé leur renouvellement au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini.** du rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Il est rappelé que conformément à la loi, les commandités qui sont actionnaires ne peuvent pas prendre part au vote sur le renouvellement des membres du Conseil de Surveillance.

Il est proposé d'attribuer aux membres du Conseil de Surveillance une rémunération de 63 000 euros à titre de jetons de présence.

I Renouvellement de l'autorisation d'un programme de rachat d'actions (14ème résolution) et annulation d'actions (19ème résolution)

Nous vous proposons de renouveler le programme d'autorisation d'achat d'actions de notre société.

Pour rappel, ce programme ne concerne que les actions TOUAX, lesquelles sont admises aux négociations dans le compartiment C du marché réglementé de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN n° FR0000033003.

Le précédent programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2013 et a fait l'objet d'une information semestrielle à l'AMF. Ce programme avait pour objectif :

- d'assurer l'animation du marché et la liquidité de l'action TOUAX SCA au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- de consentir des options d'achat d'actions et/ou attribuer gratuitement des actions au profit des salariés et des dirigeants de la société et/ou des sociétés du Groupe TOUAX ;
- de consentir la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre réglementaire en vigueur ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance

externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;

- de procéder à leur annulation sous réserve de l'adoption de la 15ème résolution.

Le programme a été mis en œuvre pour effectuer exclusivement des opérations dans le cadre de l'objectif d'animation et de liquidité du marché. Ces opérations d'achats et de ventes ont été réalisées au travers d'un contrat de liquidité conclu le 17 octobre 2005 conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF avec le prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT.

Au 31 décembre 2013, la société détenait 3 436 de ses propres actions, étant précisé qu'au cours de l'exercice 2013, il a été acheté 142 842 actions et vendu 144 818 actions au titre du contrat de liquidité dont le seul objectif a été d'animer le marché et d'assurer la liquidité du titre TOUAX.

Le tableau de déclaration synthétique se présente de la façon suivante :

Déclaration par TOUAX SCA des opérations réalisées sur ses propres titres au 28 février 2014

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,06%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	
Nombre de titres détenus en portefeuille	3 438
Valeur comptable du portefeuille (€)	67 190,48
Valeur de marché du portefeuille (€)	69 172,56

TOUAX n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

Ce renouvellement de programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 du Code de commerce et sera soumis le 11 juin 2014 à l'Assemblée Générale des actionnaires (14ème résolution). De même, l'Assemblée délibérera sur l'autorisation d'annulation des actions (19ème résolution).

Notre société souhaite mettre en œuvre ce programme de rachat de ses propres actions avec les mêmes objectifs que ceux adoptés par l'Assemblée Générale du 11 juin 2013.

Dans le cadre de l'objectif d'animation du cours, les actions de la société seront achetées pour le compte de la Société par un prestataire de services d'investissement intervenants dans le cadre d'un contrat de liquidité et conformément à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces actions pourront être acquises, cédées, transférées, échangées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré, par cession de blocs ou par utilisation de produits dérivés. Ces opérations pourront être effectuées à tout

moment, y compris en période d'offre publique, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Le programme porte sur une possibilité de rachat de 10 % au maximum du capital social dans les conditions suivantes :

- Prix maximum d'achat par action : 40 €
- Montant maximal : 23 535 092 €
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2014, soit jusqu'au 10 décembre 2015.

Un autre rapport portant sur les autres résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire est établi par les gérants.

Nous vous demandons d'approuver les projets de résolution qui sont soumis à votre approbation.

La Défense, le 26 mars 2014

Fabrice et Raphaël WALEWSKI

Les Gérants